

## Action Culturelle - Centre Dramatique National de Franche-Comté - Convention avec M. René LOYON, Directeur

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le Ministère de la Culture et de la Communication a proposé la nomination de M. René LOYON à la tête du Centre Dramatique National de Franche-Comté, pour succéder à M. Denis LLORCA qui quittera ses fonctions de directeur de ce Centre le 31 décembre 1990.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'agréer cette candidature et d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir, sachant que pour la première fois la Région de Franche-Comté a décidé de participer au fonctionnement de ce Centre (à hauteur de 1 MF pour l'année 1991), et sera également cosignataire de cette convention.

Dans le cadre de leur politique de développement culturel respective, la Ville de Besançon et la Région de Franche-Comté s'accordent donc pour confier à M. René LOYON une mission de création et de diffusion théâtrale de haut niveau en recherchant notamment l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs.

La Ville de Besançon pour sa part attend de M. René LOYON qu'il dirige une action théâtrale permanente dans les locaux qui lui seront confiés et travaille en collaboration constante :

- avec les créateurs locaux : il devra notamment s'efforcer d'accueillir ou de coproduire le spectacle d'une jeune compagnie au moins une fois par saison,

- avec les partenaires culturels locaux : Espace Planoise, Théâtre Municipal.

Afin de participer à une politique d'élargissement des publics, M. René LOYON aura également à mettre en place une action d'animation et de sensibilisation sur l'ensemble de la Ville en liaison avec les relais décentralisés (établissements scolaires, MPT, Maisons de Quartiers, associations...).

Enfin, il est souhaité que M. René LOYON prenne en considération, voire participe à l'action de formation développée par le Centre de Rencontres et la Classe d'Art Dramatique du Conservatoire National de Région de Besançon.

Pour permettre à M. LOYON de mener à bien ces différentes missions, la Ville de Besançon :

- lui apportera une subvention fixée à hauteur de 1 200 000 F pour l'année 1991, payable en 2 tranches égales, l'une au 1er février, l'autre au 1er septembre ; cette subvention suivra les variations de l'indice INSEE, consommation des Ménages Urbains, série France Entière,

- mettra à sa disposition :

- \* les locaux du Casino, dont elle assurera le chauffage, l'éclairage et l'entretien,

- \* une partie du hangar de décors situé à Chemaudin,

- \* une selle de répétitions dans les combles du Centre Culturel Pierre Bayle.

Il pourra également utiliser la salle du Théâtre Municipal pour y présenter des spectacles, qu'il s'agisse de création ou de diffusion.

- lui apportera une aide technique : le personnel de l'atelier de construction des décors du Théâtre Municipal participera à la construction de ses décors à concurrence de 1 500 heures par an.

De son côté, la Région de Franche-Comté en accord avec la Ville de Besançon demande à M. LOYON de mener une mission de diffusion avec les partenaires concernés sur l'ensemble du territoire

régional et souhaite sa participation à la Commission «aide aux projets théâtre» ; en contrepartie, elle lui accorde une subvention de 1 MF pour l'année 1991.

Sur avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer :

- la convention à intervenir avec M. LOYON et la Région, étant précisé que celle-ci prendra effet à compter du 1er janvier 1991 pour se terminer le 31 décembre 1993. Il est entendu que toutes les parties devront négocier dès le 1er janvier 1993 en vue d'un renouvellement éventuel de cette convention ; en tout état de cause, chacun devra faire connaître sa position à ses contractants pour le 1<sup>er</sup> juin 1993,

- la convention qui précisera les conditions dans lesquelles les locaux municipaux seront mis à disposition de M. LOYON pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je dois souligner, pour faire plaisir aussi à M. TOURRAIN, l'effort exceptionnel et nouveau fait pas la Région en direction du Centre Dramatique de Franche-Comté qui est à hauteur de 1 MF. Nous en remercions très chaleureusement et la Région et le Conseil Régional et les représentants de cette assemblée ici au Conseil Municipal.

**M. LIME** : Je souhaiterais intervenir brièvement sur cette question qui me paraît d'une extrême importance. Le Centre Dramatique National est bien sûr à mon sens un élément tout à fait essentiel de l'image et du rayonnement culturels de la Ville de Besançon. Il faut savoir qu'il y a quand même en France très peu de Centres Dramatiques Nationaux, que nous en avons un et que c'est à l'évidence une force dans l'activité théâtrale, que cela doit en être une. Alors Denis LLORCA s'en va après neuf années à la direction du Centre Dramatique. Je crois qu'il y a fait un travail extrêmement important à la suite d'André MAIRAL. Il est normal qu'au bout de neuf ans il ait lui-même envie de changer et que l'on souhaite, que les collectivités souhaitent renouveler la direction du Centre peut-être justement pour l'orienter dans une nouvelle direction. Denis LLORCA sera remplacé par René LOYON qui représente une tendance théâtrale tout à fait différente de celle de Denis LLORCA avec une conception du théâtre qui vient en particulier de VITEZ avec qui il a beaucoup travaillé et qui est celle d'un théâtre très intégré dans l'histoire, dans la société par exemple.

Alors, en même temps que René LOYON, et le Maire le rappelait à l'instant, arrive aussi la Région. C'est une collaboration excellente qu'il convient de développer, qu'il conviendrait d'ailleurs d'étendre à d'autres terrains, qui va permettre d'augmenter financièrement le budget du Centre Dramatique et lui permettre d'avoir une diffusion au-delà de la Ville de Besançon et donc d'assurer le rayonnement même de la Ville. Je précise, s'agissant du budget, que dans la situation que l'on va connaître à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991, l'État versera une subvention annuelle de 6 200 000 F, la Ville une subvention annuelle de 1 200 000 F plus les prestations en locaux bien évidemment et la Région une subvention annuelle de 1 000 000 F, soit un budget global d'à peu près 8 400 000 F en terme de subvention, ce qui devrait permettre une action relativement forte.

Je voudrais préciser que dans les discussions que nous avons eues avec nos différents partenaires au moment du recrutement de René LOYON, nous nous sommes fondés sur un certain nombre de critères que nous avons cherché à imposer et qui ont rencontré d'ailleurs la volonté du futur directeur. Notamment nous avons mis l'accent sur trois ou quatre éléments qui nous paraissent tout à fait fondamentaux pour l'avenir du Centre Dramatique, pour lui redonner un plein dynamisme. D'abord un travail sur les publics car il convient de développer le public du théâtre et en particulier à travers une action avec l'Université, avec les comités d'entreprises. Il y a là tout un travail de fond à reprendre.

Nous souhaitons par ailleurs que le Centre Dramatique National soit un élément très fort de structuration de l'ensemble de l'activité théâtrale à Besançon qui souffre actuellement d'un très grand éparpillement entre des structures diverses plus ou moins petites.

Nous souhaitons en troisième lieu que René LOYON inscrive davantage son action dans le culture globale, dans le paysage culturel global de Besançon, en particulier développe sa collaboration avec d'autres institutions théâtrales et en particulier avec l'Espace Planoise, cela me paraît tout à fait essentiel.

Enfin, nous souhaitons bien sûr que René LOYON participe d'une manière ou d'une autre aux activités d'enseignements en matière d'art dramatique.

Pour ma part, je lui fais totalement confiance. Il me semble un directeur extrêmement solide qui saura mener ces diverses actions et j'ajoute qu'à midi même, le Ministre de la Culture, au cours d'une conférence de presse au Ministère de la Culture, a annoncé la nomination de différents directeurs de Centre Dramatique National dont celle de René LOYON.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci, Monsieur l'Adjoint.

**M. TOURRAIN :** Je me réjouis également de vous voir vous réjouir de la subvention que la Région apportera au Centre Dramatique National de Besançon. Je voudrais vous signaler que c'est un des éléments de la politique culturelle que la Région a définie. Le Centre Dramatique National de Besançon est un des pôles culturels ainsi que le Centre Chorégraphique à Belfort. Vous savez, Monsieur le Maire, combien je suis intervenu au sujet de ce que j'estimais être une dépense inutile et un gaspillage en ce qui concernait YANO. Si on m'avait expliqué...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est quand vous parliez de danseuse, c'est ça ?

**M. TOURRAIN :** Oui. Si on m'avait expliqué exactement ce qu'il en était, eh bien à ce moment-là j'aurais pu peut-être modifier ma position. En ce qui concerne la politique régionale, le troisième élément c'est le Centre Vidéo de Montbéliard, ce qui prouve d'ailleurs l'excellente répartition. Il y avait un quatrième élément qui était celui des solistes de Moscou qui n'a pas été accepté. A titre personnel, je dois vous dire que je regrette vivement cette décision qui aurait apporté un certain lustre à la région et à notre capitale régionale. La décision a été prise ; Montpellier en bénéficiera, tant mieux pour Montpellier, en tout cas la Région a une politique culturelle et j'espère que M. l'Adjoint saura se montrer à la hauteur des ambitions régionales (rires).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, nous nous félicitons de la politique culturelle mise en place par la Région il y a peu, mais ce qui m'étonne de votre part, c'est que vous n'avez pas compris l'intérêt que la Région avait voulu porter au Centre Chorégraphique et M. YANO puisque vous étiez parti bride abattue contre les danseuses que nous nous payions ici à Besançon, je me souviens très bien de ce terme alors qu'il s'agissait d'abord de M. YANO et non pas d'une danseuse. Deuxièmement vous dites maintenant «si j'avais su ce que c'était exactement... maintenant que c'est à Belfort...». Moi je pense qu'on vous l'a expliqué mais vous n'avez pas voulu comprendre.

**M. LIME :** Simplement une précision. Le Centre Dramatique National existe depuis 1970, il y a 20 ans et, à mon avis, c'est en ce moment la Région qui vient de se montrer à la hauteur de la politique culturelle de la Ville.

**M. TOURRAIN :** Vous êtes de mauvaise foi !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ah non !

**M. TOURRAIN :** Vous êtes de mauvaise foi, vous savez très bien que le Centre Dramatique National tel qu'il existait était totalement différent de celui qui est projeté maintenant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ah non ! C'est absolument inexact. Rappelez-vous de l'époque où André MAIRAL était le responsable du Centre Dramatique, ce n'est pas d'hier. Mais nous sommes d'accord donc sur ce projet et notamment la convention que nous passons avec René LOYON.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.